

Réseau des universités des capitales de l'Europe (UNICA)

*Création d'une « chaire d'honneur de la Ville de Lausanne »
à l'Université de Lausanne*

Préavis n° 257

Lausanne, le 13 décembre 2001

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité demande à votre Conseil d'accepter la création, proposée par le rectorat de l'Université de Lausanne, d'une « chaire d'honneur de la Ville de Lausanne » qui permettra d'accueillir chaque année un professeur d'une université membre du Réseau des universités des capitales de l'Europe (« Institutional Network of the Universities from the Capitals of Europe », ci-après UNICA). À cette fin, elle sollicite un crédit spécial de fonctionnement de 220'000 francs sur le budget du secrétariat municipal pour l'année 2002.

2. Le réseau des universités des capitales de l'Europe

Fondé en 1990 à l'initiative de l'Université libre de Bruxelles, UNICA est un réseau institutionnel de 29 universités de villes capitales européennes tirant profit de leur situation et de l'environnement politique et social auxquels elles sont confrontées. Organisation non gouvernementale et non commerciale, le réseau est constitué en association selon le droit belge (loi du 25 octobre 1919) et a son siège à Bruxelles. Son président actuel est le vice-recteur de l'Université de Stockholm. La qualité de membre est ouverte à toute université légalement reconnue et située dans la capitale d'un pays européen ; à ce jour, le réseau comprend 29 universités de 25 pays, avec un secrétariat général établi à Bruxelles.

Les principaux objectifs d'UNICA sont:

1. renforcer et structurer les collaborations et coopérations académiques et institutionnelles dans le cadre des villes capitales en matière d'enseignement, de recherche et de haute administration ;
2. favoriser la réflexion et la mise en œuvre de stratégies et de projets communs ;
3. centraliser et diffuser les informations essentielles (programmes européens, accords de coopération, etc.) ;
4. faciliter les contacts et les échanges d'informations et d'expériences ;

5. coopérer en politique managériale universitaire et en problématique urbaine.

Pour atteindre ces objectifs, UNICA compte plus particulièrement sur :

- la mobilité du personnel académique ou administratif et des étudiants ;
- les groupes de travail, les ateliers et séminaires (essentiellement sur les thèmes du racisme, de la xénophobie ainsi que de la santé publique) ;
- les écoles ou cours d'été ;
- les échanges d'informations, la formation continue ;
- les projets de recherche et d'éducation communs ;
- l'utilisation des nouvelles technologies ;
- le dialogue avec la Commission européenne et avec d'autres réseaux institutionnels ;
- l'édition et la diffusion de diverses publications, ainsi que, deux ou trois fois par année, d'une lettre d'information (« Newsletter »).

3. L'Université de Lausanne et le réseau UNICA

Quoique ne répondant pas à l'exigence de principe d'être située dans la capitale du pays, l'Université de Lausanne (UNIL) a pu devenir membre du réseau UNICA, considéré sur le plan universitaire comme l'un des cinq plus importants d'Europe, et y jouer un rôle actif ; la présidence d'UNICA a d'ailleurs été confiée, durant plusieurs années, à M. Pierre Ducrey, ancien recteur de l'UNIL. Elle souhaite pouvoir renforcer ses capacités de collaboration avec ses universités sœurs en créant une chaire spéciale qui accueillerait, chaque année, un professeur enseignant dans l'une de celles-ci.

Simultanément, la création de cette chaire permettrait à l'UNIL d'élargir très sensiblement son projet de participation à un programme pilote de l'Union européenne sur la politique linguistique européenne au sein des universités. Un professeur de la Faculté des lettres, Mme Anne-Claude Berthoud, fait partie du comité des promoteurs de cet important projet, placé sous le signe du plurilinguisme et de la pluriculturalité.

4. La Ville de Lausanne et le projet de l'Université

Depuis son transfert sur le site de Dorigny de la quasi totalité de ses activités d'enseignement et de recherche, le siège de l'Université n'est plus, géographiquement parlant, à Lausanne. Elle reste néanmoins l'Université de Lausanne, et notre ville bénéficie incontestablement de sa présence dans l'agglomération, à quinze minutes du centre ville, en termes de renom et d'image, mais aussi quant aux effets économiques induits.

Le rectorat et la Municipalité, qui tiennent des rencontres périodiques, se sont au demeurant attachés, par quelques initiatives de portée symbolique, à maintenir un lien entre la Ville et l'Université ; la création, en 1986, du « Prix de Lausanne pour les Hautes Écoles » (qui récompense deux ans sur trois un lauréat de l'Université, et la troisième année un lauréat de l'École polytechnique fédérale de Lausanne) s'inscrit dans cette perspective, de même que celle, en 1987, du Centre de traduction littéraire de Lausanne, co-financé par la Ville et par l'Université. On rappellera aussi que cette dernière figure également, aux côtés notamment du Comité international olympique (CIO), de l'Etat de Vaud et de la Ville, parmi les fondateurs de l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS)¹.

¹ Fondation de droit privé dont le conseil est majoritairement réservé aux milieux académiques, l'AISTS a été créée à Lausanne le 3 mars 2000 par les Universités de Lausanne, de Genève et de Neuchâtel, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), la Haute école spécialisée fédérale de sport de Macolin, le Comité international olympique, l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne. Elle se propose de développer l'enseignement, la recherche et le conseil dans le domaine sportif en

Le rectorat propose aujourd'hui un élargissement du partenariat ainsi institué par la création d'une « chaire d'honneur de la Ville de Lausanne » destinée spécifiquement au Réseau des universités des capitales de l'Europe. Il s'agirait là, pour Lausanne, d'une initiative spectaculaire renforçant sa politique d'ouverture et de présence sur la scène européenne et confirmant la légitimité de son statut de capitale, déjà fondé notamment sur la présence du CIO et de 16 fédérations sportives internationales.

Cette proposition se concrétiserait par la conclusion d'un « contrat de parrainage » entre l'Université et la Commune de Lausanne, dont les clauses essentielles seraient les suivantes :

Objet

Financement d'une chaire d'honneur de la Ville de Lausanne destinée prioritairement à l'accueil chaque année à l'UNIL d'un professeur de renom d'une université européenne membre du réseau UNICA.

Prestation de la Commune de Lausanne

Subvention annuelle de 220'000 francs destinée à la couverture des charges salariales du professeur invité.

Prestations de l'Université de Lausanne

Garantie de l'encadrement du professeur invité en termes de :

- locaux mis à disposition, à l'UNIL ou à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (qui a d'ores et déjà donné son accord de principe à une telle mise à disposition de locaux à la ferme de Dorigny)
- aide d'un assistant et d'un secrétariat adéquat.

Valorisation de la chaire, notamment par l'organisation d'un certain nombre de conférences du professeur invité sur un sujet intéressant la Ville.

Durée et fin du contrat

Quatre ans dès le 1^{er} janvier 2002, renouvelable, sauf résiliation dix-huit mois avant le terme contractuel.

5. Aspects financiers

Convaincue que le développement et le renom de Lausanne ne peuvent que bénéficier d'une telle initiative, la Municipalité propose à votre Conseil d'admettre le principe de la création d'une « chaire d'honneur de la Ville de Lausanne », aux conditions énoncées ci-dessus, et sollicite dès lors l'octroi d'un crédit spécial de 220'000 francs sur le budget 2002, à la rubrique des subventions du secrétariat municipal. Dès 2003, le montant en cause sera inscrit régulièrement au budget, étant entendu qu'une évaluation de l'expérience – qui fera l'objet d'une communication à votre Conseil – sera effectuée avant le terme de dénonciation du contrat passé avec l'Université de Lausanne.

faisant appel à toutes les sciences et techniques qui peuvent contribuer à une meilleure compréhension et au pilotage de ce phénomène majeur qu'est devenu le sport : sciences sociales, politiques, économiques et juridiques, sciences de la vie, sciences physiques, sciences de l'ingénieur. Les activités de formation de l'AISTS ont débuté durant le premier semestre 2001 et comprennent notamment un mastère en administration du sport (programme MSA), un cours avancé de formation continue en organisation de grandes manifestations sportives (programme SEMOS) et un symposium annuel. Dans le domaine de la recherche, l'AISTS a conduit plusieurs projets en s'appuyant sur un réseau de chercheurs issu des institutions membres. Parmi eux, on peut citer le projet intitulé « Olympic Games Global Impact », qui avait pour but le développement d'une méthodologie permettant d'évaluer l'impact économique, environnemental et social des Jeux olympiques sur les villes organisatrices. Par ailleurs, l'AISTS travaille actuellement à l'évaluation des programmes sport-études en vigueur dans les gymnases vaudoises. D'autres projets en cours, de nature physiologique, sont le fruit d'une collaboration étroite entre l'EPFL, le CHUV et le centre d'analyse sport et santé de l'Université de Lausanne.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 257 de la Municipalité, du 13 décembre 2001 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter le principe de la création d'une " chaire d'honneur de la Ville de Lausanne ", subventionnée par la Commune, à l'Université de Lausanne, dans le cadre du Réseau des universités des capitales de l'Europe (UNICA);
2. d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2002, un crédit spécial de fonctionnement de 220'000 francs à inscrire sous la rubrique 1100.365, " Subventions à des institutions ", pour financer ladite chaire.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :

François Pasche